

les usurpations du gouvernement dans cette question vitale, l'irresponsabilité de ses officiers, les dilapidations déplorables des fonds publics, le gaspillage honteux des terres appelées nationales, les prétentions intolérables du pouvoir à disposer des deniers prélevés sur le peuple, sans le consentement de ses représentants, les prévarications scandaleuses dans l'administration de la justice, déterminaient une opposition générale de jour en jour plus menaçante. Lorsque la chambre des communes, sur la demande de lord John Russell, eut en quelque sorte sanctionné le pillage de leurs deniers, les Canadiens se préparèrent à repousser cet attentat à leurs droits. Des réunions nombreuses de paroisses et de comtés envenimèrent le ressentiment général. Lord Gosford eut le tort d'attribuer ces symptômes aux manœuvres de quelques brouillons, et de croire arrêter le mal avec des proclamations appuyées par les mandements de l'évêque catholique de Montréal : mesures inutiles et imprudentes qui n'eurent d'autre résultat que d'affaiblir pour le moment le sentiment religieux par le discrédit du clergé. Tel était l'état des esprits dans le Bas-Canada à l'époque de l'assemblée politique de St. Charles, où se trouvaient réunis les cinq comtés de Richelieu, Rouville, Saint-Hyacinthe, Verchères et Chambly, et les représentants du district de Montréal.

—Laissez passer la justice du peuple ! s'écria un Canadien en désignant le mannequin dont les oscillations répondaient aux secousses imprimées à la corde.

—*Pœna pede claudo !* reprit un lettré.